



N°12 – 31 juillet 2026

SOMMAIRE

1. Premiers échos de moisson
2. Colza : futures implantations ?
3. Analyses de carie
4. Résultat d'essais à la Neuville Garnier (60)

AGENDA

Visite d'essai luzerne

26 août après-midi à
Billy-sur-Ourcq (02)

Visite d'essai soja et
tournesol, 3 septembre à
14h à Vesles et
Caumont

Bilans de campagne bio

Vesles et Caumont (02)
le 3 septembre à 9h30

Beauvais (60)
le 4 septembre à 9 h 30

Le clin d'œil météo

« s' il pleut à la sainte Clarisse (12 août) c'est souvent comme vache qui pisse ! »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Premiers échos de moisson

2026, une moisson bio en demi-teinte sur les Hauts-de-France ! Vos retours font état d'une moisson moyenne à correcte sur céréales d'hiver avec de bonnes teneurs en protéines et des poids spécifiques élevés. La déception vient des cultures de printemps davantage impactées par les coups de chaleur. Un gradient nord sud habituel se vérifie dans nos résultats d'essai céréales.

- Les résultats moisson 2026 de la Chambre d'agriculture du NPDC.

Les 27 variétés de blé tendre et les 22 variétés de triticales testées à Annœullin (59) ont permis de comparer la productivité et la qualité de ces différentes céréales cultivées en bio. Nous remercions chaleureusement Edouard Deloffre pour sa confiance. Pour rappel, le précédent céleri a permis d'avoir un reliquat de 156 u.N. L'essai a été implanté après un labour le 03 décembre à 350 grains/m². Il y a eu 30% de perte à la levée, mais la plupart des variétés se sont rattrapées par un tallage élevé. Deux passages de houe rotative ont eu lieu ainsi qu'un apport de 3T de fientes de poule.

Les premiers résultats ont été enregistrés cette semaine, la récolte est de qualité. L'essai semble peu impacté par les canicules.

Blé bio à Annoeullin	RDT à 15	PS (kg/hl)	Tx protéines
	74,8 q	81,6 kg	12,9 %

Concernant les triticales, le même itinéraire a été appliqué. Ils ont été semés à 300 grains/m². Il y a eu 22% de perte à la levée. On pouvait logiquement s'attendre à un écart de rendement plus important.

Triticale bio à Annoeullin	RDT à 15	PS (kg/hl)
	77,5 q	68,8

Ella HERBEZ et Clémence LECLERCQ



2. Semis de colza cette année ?

Dans la situation de sécheresse actuelle, beaucoup s'interrogent sur la faisabilité du colza cette année, à juste titre. Pourtant, nombre d'entre vous en ont prévu dans l'assolement. Que faire ?

Au vu du niveau de dessèchement du profil, il faudra attendre un retour conséquent des pluies pour permettre de réhumidifier les sols sur au moins 10 cm de profondeur. Sans cela, le risque est grand que le colza germe puis se dessèche dans la foulée.

Il est envisageable de semer du colza en AB jusqu'au 20 /25 août. Au-delà, les chances de réussir la culture sont déjà amputées.

Quelques rappels pour semer vos colzas : s'assurer d'une bonne disponibilité en azote. Le colza est capable d'absorber plus de 100 U à l'automne ! Semer dans un sol fin, correctement préparé, entre le 10 et le 25 août. L'objectif est que le colza soit levé au 1er septembre. Choisir une variété peu sensible aux maladies et à l'élongation et intégrer une variété très précoce au semis (piège à méligèthes). Toutes les variétés testées dans nos essais présentent ce profil (JT Bio n°11).

Ne semez pas trop dense, environ 35 grains/m² suffisent largement avec un semoir de précision (+10 grains au semoir céréales). Cette année encore, le semis au semoir monograine est indispensable et garanti un meilleur contact graine/sol. Dans le cas d'une association avec des plantes compagnes, le semis peut se dérouler en deux fois. Le 15 août est souvent marqué par des orages et une semaine pluvieuse. Espérons que ce soit le cas cette année, sinon mieux vaut envisager une autre culture !

Pierre DURAND

3. Analyses carie, à réaliser dès maintenant

On le dit, on le répète... la transmission de la carie se fait essentiellement par les semences. La carie touche les blés tendres, blés durs et épeautres, plus rarement le seigle. Parmi les variétés de blé, certaines sont plus sensibles que d'autres. Les orges et avoines ne sont pas concernées.

Quelques cas ont été rapportés sur triticales à l'échelle européenne, mais nous n'avons pas de signalement en France.

La multiplication est exponentielle, une contamination invisible à l'œil nu peut provoquer des déclassements de récolte dès la campagne suivante.

Pour mémoire,

Nombre de spores par grain	Nombre de spores par gramme	Que faire ?
0	0	Semis sans traitement de semences.
Jusqu'à 10	Jusqu'à 200	Semis avec traitement de semences au vinaigre blanc
Supérieur à 10	Supérieur à 200	NE PAS SEMER LE LOT.

Tous les ans, des analyses permettent de révéler des lots de blé tendre trop contaminés pour être ressemés. Donc prudence. Si vous n'avez pas fait envoyer à ce jour vos échantillons, il est temps !

Adresse d'envoi des échantillons	FREDON Centre 13, avenue des Droits de l'Homme 45 000 ORLEANS Tél. : 02 38 42 13 96 cliniqueduvegetal@fredon-centrevaldeloire.fr	GEVES - Service Clients SNES 3 rue Henri Becquerel - CS 90024 49071 Beaucozéz - France 02 41 22 58 28 / service.clients@geves.fr
Poids de l'échantillon	200 à 300 grammes	50 grammes
Délai retour	15 jours	
Tarif	90 € HT	109, 10 € HT
Commentaires	Mesurer le PMG et l'indiquer sur l'échantillon	

Gilles SALITOT

4. Résultats d'essai triticales à la Neuville Garnier (60)

L'essai a été semé le 5 novembre, à 360 grains/m² et récolté le 13 juillet à 11 % d'humidité. Essai très propre, précédent luzerne. La pression rouille brune a pénalisé les variétés REQUIN et RAPACE (en bas de classement).

Variétés	Année inscription	Rdt à 15%	Groupes H.		Poids spécifique Kg/hl
BREHAT	2018	67,2	A		74,20
TRISCORE	2026	67	A		75,90
TRIPERF	2024	66,7	A		78,20
RENDEZ-VOUS	2024	66,7	A		74,80
RGT KEZAC	2026	65,9	A		74,50
GALAXOR	2026	65,6	A		77,80
BIATHLON	2024	65,1	A		79,00
RAFTING	2026	64,9	A		77,70
TRIATTACK	2026	64,3	A		78,40
REPTIL	2025	63,6	A	B	76,50
REQUIN	2025	62,8	A	B	74,80
RAMDAM	2018	62,8	A	B	73,80
RGT RUSTILAC	2024	62,6	A	B	78,50
TERRASTAR	2026	62,3	A	B	78,20
TRIBELLO	2024	61,4	A	B	78,00
CURLING	2025	60,9	A	B	75,20
RAPACE	2025	55,4		B	75,80

Moyenne générale	63.8 q	76.5 kg
Ecart type résiduel	3,6 q	0.5 kg
Coef. variation	5.7 %	0.7 %

Triticale fourrager ou blé ?

En marge de l'essai triticales, nous avons un essai avec quelques variétés de blé.

Variétés	Rdt à 15 %	Groupes H.			Protéines (%)	Poids spécifique
GENY	53.3	A			11	79
SPINAS	41.7		B		12.7	80.8
PHILDOR	40.4		B	C	13.1	79.6
BODELI	37.8			C	14.8	78.8

Moyenne générale	43.3q
Ecart type résiduel	1.7 q
Coef. Variation %	3.9 %

20 q/ha soit 1/3 de rendement en moins ! C'est la différence entre le triticales et le blé sur cette parcelle. Tenant compte des teneurs en protéines du blé, il s'agit d'une valorisation en meunerie à rapprocher du prix de vente du triticales. Seule la variété GENY permet d'approcher le résultat économique du triticales.

Gilles SALITOT

INFORMATIONS

Début septembre, **Gilles SALITOT** et **Alain LECAT**, tous deux conseillers en agriculture biologique depuis plus de 20 ans dans les Hauts-de-France, débiteront une nouvelle vie de retraités.

Au fil des années, ils ont accompagné de nombreux agriculteurs biologiques de la région, contribuant par leur expertise, leur engagement et leurs travaux au développement de l'agriculture biologique. Leur action a rayonné bien au-delà de notre territoire, leur valant une reconnaissance locale mais également nationale.

Ils ont aussi su transmettre leur passion de l'agronomie et de l'agriculture biologique à plusieurs générations de conseillers, partageant sans compter leurs connaissances, leur expérience du terrain et leur vision exigeante et humaine du métier.

.À vos côtés, j'ai grandi. Merci les gars !

Pierre DURAND, pour l'équipe régionale bio



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)–NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations Avec le soutien financier de phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)